ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème legislature

Question N° : 440	De **M. Xavier Breton** (Droite Républicaine - Ain)	**Question écrite**
Ministère interrogé > Transition écologique, énergie, climat et prévention des risques	**Ministère attributaire** > Logement et rénovation urbaine	
Rubrique >logement	**Tête d'analyse** >Insuffisance du diagnostic de performance énergétique	**Analyse** > Insuffisance du diagnostic de performance énergétique.
Question publiée au JO le : **08/10/2024** Date de changement d'attribution : **05/11/2024**		

Texte de la question

M. Xavier Breton interroge Mme la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques au sujet d'une insuffisance du diagnostic de performance énergétique (DPE). Lors du calcul de la consommation, il n'est pas tenu compte des mois d'été. Or celle-ci peut être très variable qu'il s'agisse d'un immeuble moderne, climatisé, orienté plein sud et équipé de grandes baies ou d'un immeuble ancien mieux isolé. Aussi, il souhaite savoir si ces éléments vont être intégrés dans le calcul du DPE.